



Paris. — J. Claye, imp.

Furne et C^e, éditeurs.

Danton.

fit répondre qu'il ne partirait point, parce qu'il ne voulait pas commencer la guerre civile. Tous ceux qui, avec des sentiments très-différents, s'intéressaient également à

retirer, en disant que la crise approchait et que Paris n'était plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arrêtâmes que M. de Montmorin allait sur-le-champ partir pour le château, pour informer le roi de ce que nous avions su et résolu. Le roi parut consentir le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte-Croix, qui, avec M. de Montciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. Nous allâmes le lendemain au château; je causai longuement avec le duc de Choiseul,

lui, furent consternés. Ils apprirent que le motif réel n'était pas celui qu'avait donné le roi. Le véritable était d'abord l'arrivée de Brunswick, annoncée comme très-prochaine;

qui était entièrement de notre avis, et voulait que le roi partit, à quelque prix que ce fût. Mais Louis XVI fit répondre qu'il ne partirait point, et qu'il aimait mieux *s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile*. On annonçait que la déchéance serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autres ressources que l'armée de Lafayette. Je fis partir le 8 un projet de lettre que je lui conseillais d'écrire au duc de Brunswick, aussitôt qu'il aurait la première nouvelle de la déchéance. etc. »

ensuite l'ajournement de l'insurrection, et surtout le refus de la reine de se confier aux constitutionnels. Elle avait énergiquement exprimé sa répugance, en disant qu'il valait mieux périr que de se mettre dans les mains de gens qui leur avaient fait tant de mal¹.

Ainsi, tous les efforts des constitutionnels et tous les dangers furent inutiles. Lafayette et tous les dangers furent inutiles. Lafayette s'était gravement compromis. On savait qu'il avait décidé Luckner à marcher au besoin sur la capitale. Celui-ci, appelé auprès de l'Assemblée, avait tout avoué au comité extraordinaire des douze. Le vieux Luckner était faible et mobile. Quand des mains d'un parti il passait dans celles d'un autre, il se laissait arracher l'aveu de tout ce qu'il avait entendu ou dit la veille, s'excusait ensuite de ses aveux en disant qu'il ne savait pas la langue française, pleurait, et se plaignait de n'être entouré que de factieux. Guadet eut l'adresse de lui faire confesser les propositions de Lafayette; et Bureaux de Puzy, accusé d'en avoir été l'intermédiaire, fut mandé à la barre. C'était un des amis et des officiers de Lafayette; il nia tout avec assurance, et avec un ton qui persuada que les négociations de son général lui étaient inconnues. La question de savoir si l'on mettrait Lafayette en accusation fut encore ajournée.

On approchait du jour fixé pour la discussion de la déchéance, le plan de l'insurrection était arrêté et connu. Les Marseillais, quittant leur caserne trop éloignée, s'étaient transportés à la section des Cordeliers, où se tenait le club du même nom. Ils se trouvaient ainsi au centre de Paris, et très-près du lieu de l'action. Deux officiers municipaux avaient été assez hardis pour faire distribuer des cartouches aux conjurés; tout enfin était préparé pour le 10.

Le 8 on délibéra sur le sort de Lafayette. Une forte majorité le mit hors d'accusation. Quelques députés, irrités de l'acquiescement, demandent l'appel nominal, et, à cette seconde épreuve, quatre cent quarante-six voix ont le courage de se prononcer pour le général contre deux cent vingt-quatre. Le peuple, soulevé à

cette nouvelle, se réunit à la porte de la salle, insulte les députés qui sortent, et maltraite particulièrement ceux qui étaient connus pour appartenir au côté droit de l'Assemblée, tels que Vaublanc, Girardin, Dumas, etc. De tous côtés on s'indigne contre la représentation générale, et l'on répète à haute voix qu'il n'y a plus de salut pour une Assemblée qui vient d'absoudre *le traître Lafayette*.

Le lendemain, 9 août, une agitation extraordinaire règne parmi les députés. Ceux qui avaient été insultés la veille se plaignent en personne ou par lettres. Lorsqu'on rapporte que M. Beaucaron allait être livré à la corde, un rire barbare éclate dans les tribunes. Quand on ajoute que M. de Girardin a été frappé, ceux mêmes qui le savaient le mieux lui demandent avec ironie où et comment. « Eh! ne sait-on pas, reprend noblement M. de Girardin, que les lâches ne frappent jamais que par derrière? » Enfin, un membre réclame l'ordre du jour. Cependant l'Assemblée décide que le procureur-syndic de la commune, Rœderer, sera mandé à la barre pour être chargé de garantir, sous sa responsabilité personnelle, la sûreté et l'inviolabilité des membres de l'Assemblée.

On propose d'interpeller le maire de Paris et de l'obliger à déclarer, par oui ou par non, s'il peut assurer la tranquillité publique. Guadet réplique à cette proposition par celle d'interpeller aussi le roi, et de l'obliger à son tour à déclarer, par oui ou par non, s'il peut répondre de la sûreté et de l'inviolabilité du territoire.

Cependant, au milieu de ces propositions contraires, il était facile d'apercevoir que l'Assemblée redoutait le moment décisif, et que les girondins eux-mêmes auraient mieux aimé obtenir la déchéance par une délibération, que de recourir à une attaque douteuse et meurtrière. Rœderer arrive sur ces entre-faites, et annonce qu'une section a décidé de sonner le tocsin et de marcher sur l'Assemblée et sur les Tuileries, si la déchéance n'est pas prononcée. Pétion entre à son tour: il ne s'explique pas d'une manière positive, mais il avoue des projets sinistres; il énumère les précautions prises pour prévenir les mouvements dont on est menacé, et promet de se

1. Voyez les Mémoires de madame Campan, t. II, page 222.

concerter avec le département pour adopter ces mesures, si elles lui paraissaient meilleures que celles de la municipalité.

Pétion, ainsi que tous ses amis girondins, préférait la déchéance prononcée par l'Assemblée à un combat incertain contre le château. La majorité pour la déchéance étant presque assurée, il aurait voulu arrêter les projets du comité insurrectionnel. Il se présenta donc au comité de surveillance des jacobins, et engagea Chabot à suspendre l'insurrection, en lui disant que les girondins avaient résolu la déchéance, et la convocation immédiate d'une Convention nationale ; qu'ils étaient sûrs de la majorité et qu'il ne fallait pas s'exposer à une attaque dont le résultat serait douteux. Chabot répondit qu'il n'y avait rien à espérer d'une Assemblée qui avait absous *le scélérat Lafayette!* que lui, Pétion, se laissait abuser par ses amis ; que le peuple avait enfin pris la résolution de se sauver lui-même, et que le tocsin sonnerait le soir même dans les faubourgs.

« Vous aurez donc toujours *mauvaise tête?* reprit Pétion. Malheur à nous, si l'on s'insurge! Je connais votre influence, mais j'ai aussi la mienne, et je l'emploierai contre vous. — Vous serez arrêté, répliqua Chabot, et l'on vous empêchera d'agir. » Les esprits étaient en effet trop excités pour que les craintes de Pétion pussent être comprises et que son influence pût s'exercer. Une agitation générale régnait dans Paris ; le tambour battait le rappel dans tous les quartiers ; les bataillons de la garde nationale se réunissaient et se rendaient à leurs postes, avec des dispositions très-diverses.

Les sections se remplissaient, non pas du plus grand nombre de citoyens, mais des plus ardens. Le comité insurrectionnel s'était formé sur trois points. Fournier et quelques autres étaient au faubourg Saint-Marceau ; Santerre et Westermann occupaient le faubourg Saint-Antoine ; Danton, enfin, Camille Desmoulins, Carra, étaient aux Cordeliers avec le bataillon de Marseille. Barbaroux, après avoir placé des éclaireurs à l'Assemblée et au château, avait disposé des courriers prêts à prendre la route du Midi. Il s'était pourvu en outre d'une dose de poison, tant on était incertain du succès,

et il attendait aux Cordeliers le résultat de l'insurrection. On ne sait où était Robespierre ; Danton avait caché Marat dans une cave de la section et s'était ensuite emparé de la tribune des Cordeliers. Chacun hésitait, comme à la veille d'une grande résolution ; mais Danton, proportionnant l'audace à la gravité de l'événement, faisait retentir sa voix tonnante ; il énumérait ce qu'il appelait les crimes de la cour ; il rappelait la haine de celle-ci pour la Constitution, ses paroles trompeuses, ses promesses hypocrites, toujours démenties par sa conduite, et enfin ses machinations évidentes pour amener l'étranger. « Le peuple, disait-il, ne peut plus recourir qu'à lui-même, car la Constitution est insuffisante, et l'Assemblée a absous Lafayette ; il ne reste donc plus que vous pour vous sauver vous-mêmes. Hâtez-vous donc, car cette nuit même des satellites cachés dans le château doivent faire une sortie sur le peuple, et l'égorger avant de quitter Paris pour rejoindre Coblenz. Sauvez-vous donc ; aux armes ! aux armes ! »

Dans ce moment, un coup de fusil est tiré dans la cour du Commerce ; le cri *Aux armes!* devient bientôt général, et l'insurrection est proclamée. Il était alors onze heures et demie. Les Marseillais se forment à la porte des Cordeliers, s'emparent des canons et se grossissent d'une foule nombreuse qui se range à leurs côtés. Camille Desmoulins et d'autres se précipitent pour aller faire sonner le tocsin ; mais ils ne trouvent pas la même ardeur dans les différentes sections. Ils s'efforcent de réveiller leur zèle ; bientôt elles se réunissent et nomment des commissaires qui doivent aller à l'Hôtel de Ville déplacer l'ancienne municipalité et s'emparer de tous les pouvoirs. Enfin on court aux cloches, on s'en empare de vive force, et le tocsin commence à sonner. Ce bruit lugubre retentit dans l'immense étendue de la capitale ; il se propage de rue en rue et d'édifice en édifice, il appelle les députés, les magistrats, les citoyens, à leurs postes ; il arrive enfin au château, et vient y annoncer que la nuit fatale approche : nuit terrible, nuit d'agitation et de sang, qui devait être pour le monarque la dernière passée dans le palais de ses pères !

Des émissaires de la cour venaient de lui

apprendre qu'on touchait au moment de la catastrophe; ils avaient rapporté le mot du président des Cordeliers qui avait dit à ses gens qu'il ne s'agissait plus, comme au 20 juin, d'une simple promenade civique; c'est-à-dire que, si le 20 juin avait été la menace, le 10 août devait être le coup décisif. On n'en doutait plus en effet. Le roi, la reine, leurs deux enfants, leur sœur Madame Élisabeth, ne s'étaient pas couchés, et après le souper avaient passé dans la salle du Conseil, où se trouvaient tous les ministres et un grand nombre d'officiers supérieurs. On y délibérait, dans le trouble, sur les moyens de sauver la famille royale. Les moyens de résistance étaient faibles, ayant été presque anéantis, soit par les décrets de l'Assemblée, soit par de fausses mesures de la cour elle-même.

La garde constitutionnelle, dissoute par un décret de l'Assemblée, n'avait pas été remplacée par le roi, qui avait mieux aimé lui continuer ses appointements que d'en former une nouvelle: c'étaient dix-huit cents hommes de moins au château.

Les régiments dont les dispositions avaient paru favorables au roi pendant la dernière fédération, avaient été éloignés de Paris par le moyen accoutumé des décrets.

Les Suisses n'avaient pu être éloignés, grâce à leurs capitulations, mais on les avait privés de leur artillerie; et la cour, lorsqu'elle fut un moment décidée à fuir dans la Normandie, y avait envoyé l'un de ces fidèles bataillons, sous le prétexte de veiller à l'arrivée des grains. Ce bataillon n'avait pas encore été rappelé. Quelques Suisses, seulement, casernés à Courbevoie, étaient rentrés par l'autorisation de Pétion, et tous ensemble ne s'élevaient pas à plus de huit ou neuf cents hommes.

La gendarmerie venait d'être composée des anciens soldats des gardes françaises, auteurs du 14 juillet.

Enfin la garde nationale n'avait ni les mêmes chefs, ni la même organisation, ni le même dévouement qu'au 6 octobre 1789. L'état-major, ainsi qu'on l'a vu, en avait été reconstitué. Une foule de citoyens s'étaient dégoûtés du service, et ceux qui n'avaient pas déserté leur poste étaient intimidés par la

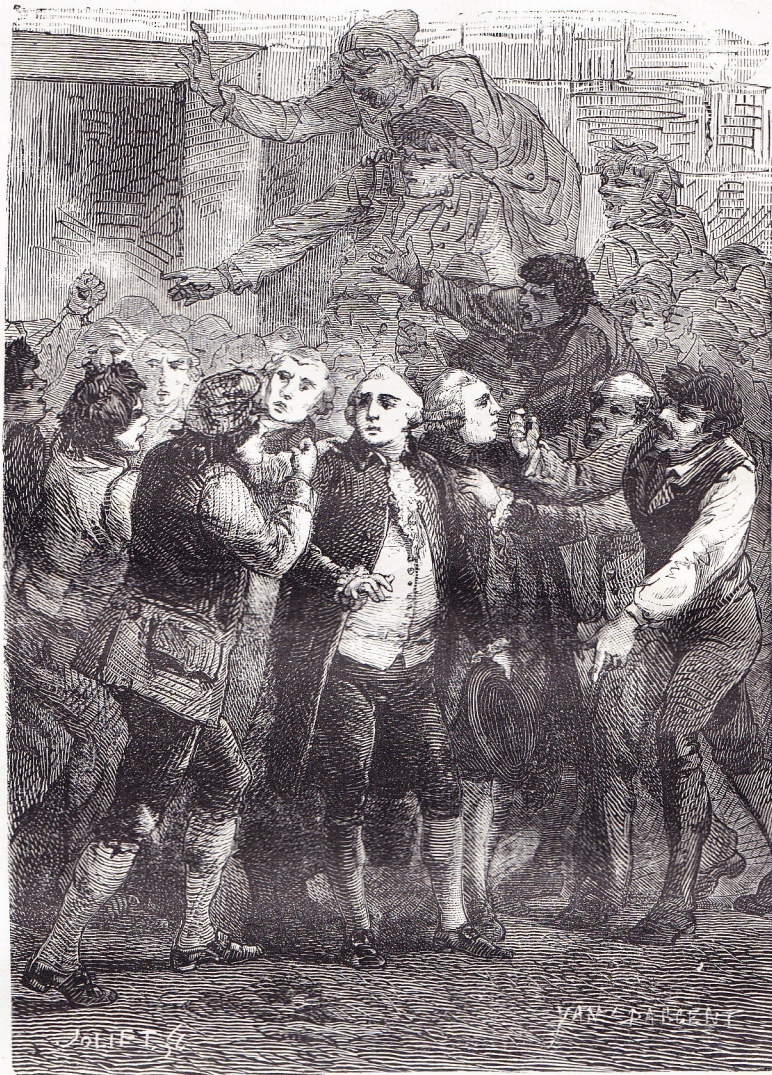
fureur de la populace. La garde nationale se trouvait donc, comme tous les corps de l'État, composée d'une nouvelle génération révolutionnaire. Elle se partageait, comme la France entière, en constitutionnels et en républicains. Tout le bataillon des Filles-Saint-Thomas et une partie de celui des Petits-Pères étaient dévoués au roi; les autres étaient indifférents ou ennemis. Les canonniers surtout, qui composaient la principale force, étaient républicains décidés. Les fatigues qu'imposait l'arme de ces derniers en avaient éloigné la riche bourgeoisie; des serruriers, des forgerons, se trouvaient ainsi maîtres des canons, et ils partageaient les sentiments du peuple, puisqu'ils en faisaient partie.

Ainsi il restait au roi huit ou neuf cents Suisses, et un peu plus d'un bataillon de la garde nationale.

On se souvient que, depuis la retraite de Lafayette, le commandement de la garde nationale passait alternativement aux six chefs de légion. Il était échu ce jour-là au commandant Mandat, ancien militaire, mal vu à la cour à cause de ses opinions constitutionnelles, mais lui inspirant une entière confiance, par sa fermeté, ses lumières et son attachement à ses devoirs. Mandat, général en chef pendant cette nuit fatale, avait fait à la hâte les seules dispositions possibles.

Déjà le plancher de la grande galerie qui joint le Louvre aux Tuileries avait été coupé dans une certaine étendue, pour interdire le passage aux assaillants. Mandat ne songea donc pas à protéger cette aile du palais, et porta tous ses soins du côté des cours et du jardin. Malgré le rappel, peu de gardes nationaux s'étaient réunis. Les bataillons ne s'étaient pas complétés et les plus zélés se rendaient individuellement au château, où Mandat les avait enrégimentés et distribués, conjointement avec les Suisses, dans les cours, le jardin et les appartements. Il avait placé une pièce de canon dans la cour des Suisses, trois dans celle du milieu, et trois dans celle des Princes.

Ces pièces étaient malheureusement confiées aux canonniers de la garde nationale, et l'ennemi se trouvait ainsi dans la place. Mais les Suisses, pleins d'ardeur et de fidélité, les



Le peuple insulte les députés qui sortent. (Page 266.)

observaient de l'œil, prêts, au premier mouvement, à s'emparer des canons, et à jeter les canonniers eux-mêmes hors de l'enceinte du château.

Mandat avait placé en outre quelques postes avancés de gendarmerie à la colonnade du Louvre et à l'Hôtel de Ville. Mais cette gendarmerie, comme nous venons de le dire, était composée des anciens gardes françaises.

A ces défenseurs du château il faut joindre une foule de vieux serviteurs, que leur âge ou leur modération avait empêchés d'émigrer, et qui, au moment du danger, étaient accou-

rus, les uns pour s'absoudre de n'être point allés à Coblenz, les autres pour mourir généreusement à côté de leur prince. Ils s'étaient pourvus à la hâte de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer au château; ils portaient de vieux sabres, des pistolets attachés à leur ceinture avec des mouchoirs, quelques-uns même avaient pris les pelles et les pinçettes des cheminées : ainsi les plaisanteries ne furent pas oubliées dans ce sinistre moment, où la cour aurait dû être sérieuse au moins une fois. Cette affluence de personnes inutiles, loin de pouvoir servir, offusquait la

garde nationale, qui s'en défiait, et ne faisait qu'ajouter à la confusion déjà trop grande.

Tous les membres du directoire du département s'étaient rendus au château. Le vertueux duc de la Rochefoucauld s'y trouvait ; Rœderer, le procureur-syndic, y était aussi ; on avait mandé Pétion, qui arriva avec deux officiers municipaux. On obligea Pétion de signer l'ordre de repousser la force par la force, et il le signa pour ne pas paraître le complice des insurgés. On s'était réjoui de le posséder au château et de tenir en sa personne un otage cher au peuple. L'Assemblée, avertie de ce dessein, l'appela à la barre par un décret ; le roi, auquel on conseillait de le retenir, ne le voulut pas, et il sortit ainsi des Tuileries sans aucun obstacle.

L'ordre de repousser la force par la force une fois obtenu, divers avis furent ouverts sur la manière d'en user. Dans cet état d'exaltation, plus d'un projet insensé dut s'offrir aux esprits. Il en était un assez hardi, et qui probablement aurait pu réussir : c'était de prévenir l'attaque en dissipant les insurgés qui n'étaient pas encore très-nombreux, et qui avec les Marseillais formaient tout au plus une masse de quelque mille hommes. Dans ce moment, en effet, le faubourg Saint-Marceau n'était pas encore réuni ; Santerre hésitait au faubourg Saint-Antoine ; Danton seul et les Marseillais avaient osé se rassembler aux Cordeliers, et ils attendaient avec impatience, au pont Saint-Michel, l'arrivée des autres assaillants.

Une sortie vigoureuse aurait pu les dissiper ; et, dans ce moment d'hésitation, un mouvement de terreur aurait infailliblement empêché l'insurrection. Mandat donna un autre plan plus sûr et plus légal, c'était d'attendre la marche des faubourgs, mais de les attaquer sur deux points décisifs dès qu'ils seraient en mouvement. Il voulait d'abord que, lorsque les uns déboucheraient sur la place de l'Hôtel de Ville, par l'arcade Saint-Jean, on les chargeât à l'improviste, et qu'on fit de même au Louvre contre ceux qui viendraient par le pont Neuf, le long du quai des Tuileries. Il avait à cet effet ordonné à la gendarmerie placée à la colonnade de laisser défile les insurgés, et de les charger ensuite en queue,

quand la gendarmerie placée au Carrousel fondrait sur eux par les guichets du Louvre et les attaquerait en tête. Le succès de pareils moyens était presque certain. Déjà les commandants de divers postes, et notamment celui de l'Hôtel de Ville, avaient reçu de Mandat les ordres nécessaires.

On a déjà vu qu'une nouvelle municipalité venait d'être formée à l'Hôtel de Ville. Danton et Manuel avaient été les seuls membres conservés. L'ordre de Mandat est montré à cette municipalité insurrectionnelle. Sur-le-champ, elle somme le commandant de comparaître à l'Hôtel de Ville. La sommation est portée au château, où l'on ignorait la composition de la nouvelle commune. Mandat hésite ; mais ceux qui l'entourent, et les membres eux-mêmes du département, ne sachant pas ce qui s'était passé, et pensant qu'il ne fallait pas encore enfreindre la loi par un refus de comparaître, l'engagent à obéir. Mandat se décide ; il remet à son fils, qui était avec lui au château, l'ordre de repousser la force par force, signé de Pétion, et il se rend à la sommation de la municipalité. Il était environ quatre heures du matin. A peine est-il arrivé à l'Hôtel de Ville, qu'il est surpris d'y trouver une autorité nouvelle. Aussitôt on l'entoure, on l'interroge sur l'ordre qu'il avait donné, on le renvoie ensuite, et en le renvoyant le président fait un geste sinistre qui devient un arrêt de mort. En effet, le malheureux commandant est à peine sorti qu'on s'empare de lui, et qu'il est renversé d'un coup de pistolet. On le dépouille de ses vêtements, sans y trouver l'ordre remis à son fils, et son corps est jeté à la rivière, où tant d'autres cadavres allaient bientôt le suivre.

Cet acte sanglant paralysa tous les moyens de défense du château, détruisit toute unité, et empêcha l'exécution du plan de défense. Cependant tout n'était pas perdu encore, et l'insurrection n'était pas entièrement formée. Les Marseillais, après avoir attendu impatiemment le faubourg Saint-Antoine, qui n'arrivait pas, avaient cru un instant la journée manquée. Mais Westermann, portant l'épée sur la poitrine de Santerre, l'avait obligé à marcher. Les faubourgs étaient alors successivement arrivés, les uns par la rue Saint-Honoré,

les autres par le pont Neuf, le pont Royal et les guichets du Louvre. Les Marseillais marchaient en tête des colonnes, avec les fédérés bretons, et ils avaient pointé leurs pièces sur le château. Au grand nombre des insurgés, qui grossissait à chaque instant, s'était jointe une multitude de curieux ; et l'ennemi paraissait encore plus considérable qu'il ne l'était réellement. Tandis qu'on se portait au château, Santerre était accouru à l'Hôtel de Ville pour se faire nommer commandant en chef de la garde nationale, et Westermann était resté sur le champ de bataille pour diriger les assaillants. Il y avait donc partout une confusion extraordinaire, à tel point que Pétion, qui, d'après le plan arrêté, aurait dû être gardé chez lui par une force insurrectionnelle, attendait encore la garde qui devait mettre sa responsabilité à couvert par une contrainte apparente. Il envoya lui-même à l'Hôtel de Ville, et l'on plaça enfin quelque cent hommes à sa porte, pour qu'il parût en état d'arrestation.

Le château était en ce moment tout à fait assiégé. Les assaillants étaient sur la place ; et à la faveur du jour naissant, on les voyait à travers les vieilles portes des cours, on les apercevait des fenêtres, on découvrait leur artillerie pointée sur le château, on entendait leurs cris confus et leurs chants menaçants. On avait voulu revenir au projet de les prévenir, mais quand on eut appris la mort de Mandat, les ministres et le département furent d'avis d'attendre l'attaque pour se laisser forcer dans les limites de la loi.

Røederer venait de parcourir les rangs de cette garnison, et de faire aux Suisses et aux gardes nationaux la proclamation légale qui leur défendait d'attaquer, mais qui leur enjoignait de repousser la force par la force. On engagea le roi à faire lui-même la revue des serviteurs qui se préparaient à le défendre. Ce malheureux prince avait passé la nuit à écouter les avis divers qui se croisaient autour de lui, et dans les rares moments de relâche, il avait prié le ciel pour sa royale épouse, pour ses enfants et sa sœur, objets de toutes ses craintes. « Sire, lui dit la reine avec énergie, c'est le moment de vous montrer. » On assure même qu'arrachant un pistolet à la ceinture du vieux d'Affry, elle le présenta

vivement au roi. Les yeux de la princesse étaient rouges de larmes, mais son front semblait relevé, sa narine était gonflée par la colère et la fierté. Quant au roi, il ne craignait rien pour sa personne, il montrait même un grand sang-froid dans ce péril extrême, mais il était alarmé pour sa famille, et la douleur de la voir si exposée avait altéré ses traits. Il se présenta néanmoins avec fermeté. Il avait un habit violet, il portait une épée, et sa coiffure, qui n'avait pas été réparée depuis la veille, était à moitié en désordre. En paraissant au balcon, il aperçut, sans être ému, une artillerie formidable pointée sur le château. Sa présence excita encore quelques restes d'enthousiasme ; les bonnets des grenadiers furent tout à coup élevés sur la pointe des sabres et des baïonnettes ; l'antique cri de *Vive le roi !* retentit une dernière fois sous les voûtes du château paternel. Un dernier reste de courage se ranima, les cœurs abattus se réchauffèrent, on eut encore un moment de confiance et d'espoir. C'est dans cet instant qu'arrivèrent quelques nouveaux bataillons de la garde nationale, formés plus tard que les autres, et qui se rendaient à l'ordre précédemment donné par Mandat. Ils entrèrent à l'instant où les cris de *Vive le roi !* retentissaient dans la cour. Les uns se joignirent à ceux qui saluaient ainsi la présence du monarque ; les autres, qui n'étaient pas du même sentiment, se crurent en danger, et se rappelant toutes les fables populaires qu'on avait débitées, s'imaginaient qu'ils allaient être livrés aux *chevaliers du poignard*. Ils s'écrièrent aussitôt que le scélérat de Mandat les avait trahis, et ils excitèrent une espèce de tumulte. Les canonniers, imitant cet exemple, tournèrent leurs pièces contre la façade du château. Une dispute s'engagea aussitôt avec les bataillons dévoués ; les canonniers furent désarmés et remis à un détachement ; on dirigea vers les jardins les nouveaux arrivants.

Le roi, dans cet instant, après s'être montré au balcon, descendait l'escalier pour faire la revue dans les cours. On annonce son arrivée : chacun reprend ses rangs : il les traverse avec une contenance tranquille, et en promenant sur tout le monde des regards expressifs qui

pénétraient les cœurs. S'adressant aux soldats, il leur dit, avec une voix assurée, qu'il était touché de leur dévouement, qu'il serait à leurs côtés, et qu'en le défendant lui-même ils défendaient leurs femmes et leurs enfants. Il passe ensuite sous le vestibule pour se rendre dans le jardin; mais au même instant il entend le cri *à bas le veto*, poussé par un des bataillons qui venaient d'entrer. Deux officiers, placés à côté de lui, veulent alors l'empêcher de faire la revue dans le jardin, d'autres l'engagent à aller visiter le poste du Pont-Tournant; il y consent avec courage. Mais il est obligé de passer le long de la terrasse des Feuillants, chargée de peuple. Pendant ce trajet, il n'est séparé de la foule furieuse que par un ruban tricolore; il s'avance cependant, et reçoit toutes sortes d'insultes et d'outrages; il voit même les bataillons défilier devant lui, parcourir le jardin, et en sortir sous ses yeux, pour aller se réunir aux assaillants sur la place du Carrousel.

Cette désertion, celle des canonniers, les cris *à bas le veto*, avaient ôté toute espérance au roi. Dans ce même moment, les grenadiers réunis à la colonnade du Louvre et ailleurs s'étaient ou dispersés ou réunis au peuple. De son côté, la garde nationale qui occupait les appartements, et sur laquelle on croyait pouvoir compter, était mécontente de se trouver avec des gentilshommes et paraissait se défier d'eux. La reine la rassura : « Grenadiers, s'écria-t-elle en montrant ces gentilshommes, ce sont vos compagnons; ils viennent mourir à vos côtés. » Cependant, malgré ce courage apparent, le désespoir était dans son âme. Cette revue avait tout perdu, et elle se plaignait que le roi n'eût montré aucune énergie. Il faut le répéter, ce malheureux prince ne craignait rien pour lui-même; il avait en effet refusé de se revêtir d'un plastron, comme au 14 juillet, disant qu'en un jour de combat il devait être découvert comme le dernier de ses serviteurs. Le courage ne lui manquait donc pas, et depuis il en montra un assez noble, assez élevé; mais il lui manquait l'audace de l'offensive; il lui manquait d'être plus conséquent, et par exemple de ne pas craindre l'effusion du sang, lorsqu'il consentait à l'arrivée de l'étranger en France. Il est

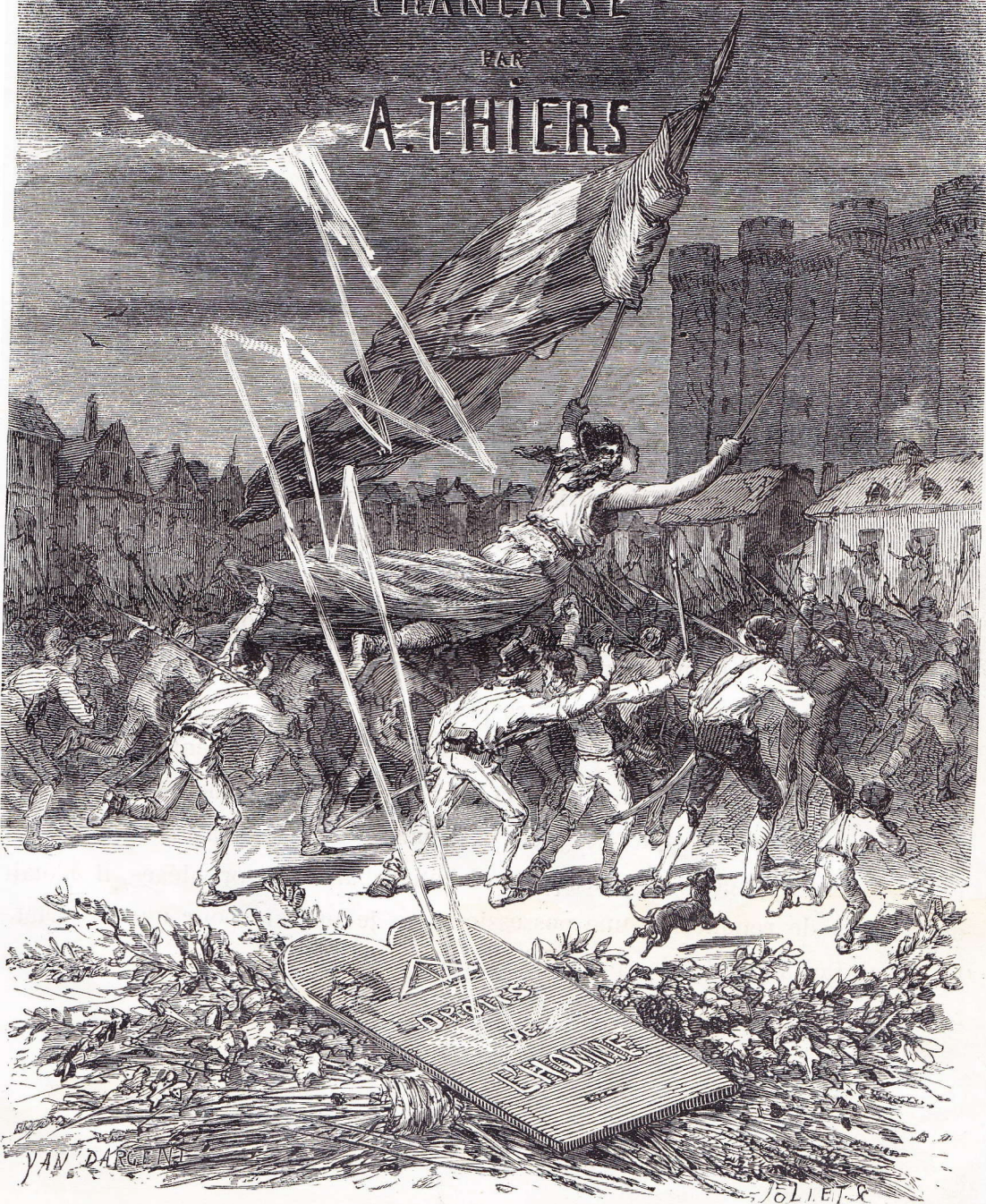
certain, comme on l'a souvent dit, que s'il fût monté à cheval, et qu'il eût chargé à la tête des siens, l'insurrection aurait été dissipée.

Dans ce moment les membres du département, voyant le désordre général du château, et désespérant du succès de la résistance, se présentèrent au roi et lui conseillèrent de se retirer au sein de l'Assemblée. Ce conseil, tant de fois calomnié, comme tous ceux qu'on donne aux rois et qui ne réussissent pas, était le seul convenable dans ce moment. Par cette retraite toute effusion de sang était prévenue, et la famille royale échappait à une mort presque certaine si le palais était pris d'assaut. Dans l'état où se trouvaient les choses, le succès de cet assaut n'était pas douteux, et l'eût-il été, le doute suffisait pour qu'on évitât de s'y exposer.

La reine s'opposa vivement à ce projet. « Madame, lui dit Rœderer, vous exposez la vie de votre époux et celle de vos enfants : songez à la responsabilité dont vous vous chargez. » L'altercation fut assez vive; enfin le roi se décida à se retirer dans l'Assemblée; et d'un air résigné : « Partons, dit-il à sa famille et à ceux qui l'entouraient. — Monsieur, dit la reine à Rœderer, vous répondez de la vie du roi et de mes enfants. — Madame, répliqua le procureur-syndic, je réponds de mourir à leurs côtés, mais je ne promets rien de plus. »

On se mit alors en marche pour se rendre à l'Assemblée par le jardin, la terrasse des Feuillants et la cour du Manège. Tous les gentilshommes et les serviteurs du château se précipitaient pour suivre le roi, et ils pouvaient le compromettre en irritant le peuple et en indisposant l'Assemblée par leur présence. Rœderer faisait de vains efforts pour les arrêter, et leur répétait de toutes ses forces qu'ils allaient faire égorger la famille royale. Il parvint enfin à en écarter un grand nombre, et l'on partit. Un détachement de Suisses et un de gardes nationaux accompagnèrent la famille royale. Une députation de l'Assemblée vint la recevoir pour la conduire dans son sein. Dans ce moment l'affluence fut si grande, que la foule était impénétrable. Un grenadier d'une haute taille se saisit du Dau-

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE
PAR
A. THIERS



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER